

Les périodes de l'année durant lesquelles nos ancêtres ne se mariaient pas

Aujourd'hui, nous allons parler de **5 périodes de l'année durant lesquelles nos ancêtres ne se mariaient pas**.

1. Le temps de l'Avent et le temps de Noël

Tout d'abord, nos ancêtres évitaient de se marier durant le **temps de l'Avent** et le **temps de Noël**.

Le temps de l'Avent est une période qui débute le 4ème dimanche avant Noël et qui se termine le 24 décembre. Selon les années, l'Avent commence au plus tôt le 27 novembre, et au plus tard le 3 décembre.

Le temps de l'Avent est suivi du temps de Noël, qui s'étend de Noël à l'Épiphanie, le 6 janvier.

Sous l'Ancien Régime, il était formellement interdit de se marier durant les temps de l'Avent et de Noël (ce qui fait une durée comprise entre 35 jours et 41 jours).

Ces deux périodes étaient appelés des **temps prohibés**.

Les mariages "urgents" restaient toutefois possibles, mais pour cela, il fallait demander une **dispense de temps prohibé**.

Par exemple, mes ancêtres Jacques Tessier et Elizabeth François se sont mariés le 21 décembre 1682.

Leur acte de mariage précise qu'ils ont bénéficié d'une "dispense de deux bans", et d'une "permission du temps de l'avent".

7 mois plus tard, Elizabeth François donnait naissance à leur premier enfant.

Après la Révolution, beaucoup de nos ancêtres ont continué à éviter de se marier durant ces deux périodes.

Cependant, le respect de cette ancienne interdiction a décliné tout au long du 19ème siècle.

Vers 1900, elle n'était plus respectée sur la moitié du territoire.

2. Le carême

Nos ancêtres évitaient également de se marier durant le **carême**, qui est la période de 46 jours entre le Mardi Gras et le dimanche de Pâques.

Sous l'Ancien Régime, le carême était également un "temps prohibé" pour le mariage. Les mariages étaient donc interdits, à moins d'obtenir une dispense de temps prohibé.

Et cette interdiction s'étendait même jusqu'à l'octave de Pâques, c'est-à-dire le premier dimanche après Pâques.

En tout, cela représente une durée de 54 jours, soit presque 2 mois.

Après la Révolution, cette interdiction continua d'être très respectée durant tout le 19ème siècle, et même durant la première moitié du 20ème siècle.

Encore à la veille de la Seconde Guerre Mondiale, on observait des pics de mariage juste avant le début du carême, et juste après Pâques.

3. Le mois de mai

Dans certaines régions de France, il existait également une tradition consistant à ne pas se marier **au mois de mai**.

En effet, on jugeait qu'il était inconvenant de consommer le mariage durant le Mois de Marie.

(Le mois de mai était initialement le mois de la déesse romaine Maia. Mais, au cours du Moyen-Âge, ce mois de Maia est devenu le mois de Marie.)

Cette tradition d'éviter le mois de mai est en fait apparue au tout début du 19ème siècle.

Elle s'est d'abord développée dans quelques départements du Centre, des Pays de la Loire et du Poitou.

Puis, elle s'est diffusée, tout au long du 19ème siècle, dans d'autres régions : l'Aquitaine, le Limousin, le Midi-Pyrénées, l'Auvergne, le Languedoc, et la Provence.

D'ailleurs, dans ces régions, de nombreux proverbes disaient que se marier en mai était de mauvais augure :

- « Noce de mai, noce de mort »
- « Mois des fleurs, mois des pleurs »
- « Mai commence par une croix, qui s'y marie en porte deux » (A l'époque, on célébrait encore, le 3 mai, la Fête de l'Invention de la Sainte Croix. Cette fête a été supprimée en 1960.)
- « Au mois de mai ne se marient que les ânes »

Curieusement, cette tradition est restée très largement ignorée dans la plupart des autres régions. Dans tout le nord de la France, la Bourgogne, la Franche-Comté et le Rhône-Alpes, on se mariait tout à fait normalement au mois de mai.

4. Les mois de l'été

Nos ancêtres évitaient également de se marier **durant certains mois de l'été**.

En effet, dans la plupart des régions, les mois de juillet et d'août étaient consacrés aux moissons. Les mariages étaient donc souvent reportés en septembre.

Cependant, cela n'était pas le cas partout en France :

- Dans les régions viticoles du pourtour méditerranéen, on évitait de se marier au mois de septembre, en raison des vendanges. La plupart des mariages étaient donc avancés au mois d'août.
- Dans le quart nord-ouest de la France, c'était en août qu'on évitait de se marier. En effet, le mois d'août était un mois consacré à la Vierge, avec notamment les processions de l'Assomption. Les mariages étaient donc reportés en juillet ou en septembre.

5. Le mois de novembre

Enfin, dans le Poitou et en Dordogne, la tradition voulait qu'on ne se marie pas **au mois de novembre**, par respect pour les morts.

Cette tradition n'est apparue que tardivement, vers 1850, dans la Creuse.

Elle a continué de se renforcer au 20ème siècle, durant l'entre-deux-guerres, en raison des commémorations du 11 novembre.

Cette tradition ne s'est pas beaucoup diffusée en dehors du Poitou et de la Dordogne, mais, dans ces régions, elle a été extrêmement suivie :

- en Dordogne et en Haute-Vienne, plus de 80% de la population la respectait.
- dans la Creuse, c'était même plus de 90% de la population. Dit autrement, il n'y avait presque aucun mariage en novembre.

Au final, ce qu'il faut retenir de tout cela, c'est qu'**autrefois, on ne se mariait pas quand on voulait.**

Les mariages suivaient le rythme des saisons, les règles et les traditions religieuses, ainsi que les contraintes des travaux aux champs.

Et de ce fait, dans beaucoup de régions, c'était presque durant la moitié de l'année qu'il était malvenu de se marier.

A bientôt,

Elise Lenoble du site de généalogie [Auprès de nos Racines](#).

Source : Le mariage, coutume saisonnière (Jean Bourgeois). Revue trimestrielle n°4 de l'institut national d'études démographiques.